

DE000023.06-2024

République Française
Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--------------------------|----|
| Membres En exercice : | 23 |
| Présents : | 15 |
| Absents : | 8 |
| Votants : | 18 |
| Pour : | 18 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an deux mil vingt-quatre le 4 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Marilyn SERRANO, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO (arrivée 19h17).

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN), Sylvain JUPPET (pouvoir à V. LIENARD), Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX),

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVANAZ, Laurent BUISSON.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION GRANDE RUE D'ARANDON - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que pour optimiser la gestion du Budget Communal, maintenir l'équilibre financier et afin de réaliser les opérations d'investissement, il est nécessaire de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de sécurisations sur la Grande Rue d'ARANDON,

Compte tenu de la consultation liée à ces travaux,

Entendu Madame le Maire qui expose que concernant le dossier ci-dessous, la Commune va déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des Amendes de Police :

- Travaux de sécurisation de la Grande Rue d'Arandon pour un montant estimatif de 93804€ HT, soit une subvention de 40 000€ et un autofinancement prévisionnel de 53 804€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi de subvention pour le dossier suivant :

- Travaux de sécurisation de la Grande Rue d'Arandon pour un montant estimatif de 93 804€ HT, soit une subvention de 40 000€ et un autofinancement prévisionnel de 53 804€ HT.

DIT qu'un dossier de demande de subvention sera déposé au Conseil Départemental

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS

Le Maire,
SANDRIN Maria

